

## HONORAIRES

Transactions sur ventes : 10 % (minimum 4 500 €)

### Locations :

#### ❖ *Baux d'habitation*

Part bailleur : 6 % du loyer annuel (hors charges)

Part locataire : 6 % du loyer annuel (hors charges)

❖ *Baux commerciaux* A la charge du preneur : 1 mois de loyer (hors charges)

❖ *Baux code civil* 1 mois de loyer (hors charges) partagé entre bailleur et preneur

### Gestion :

Règlement trimestriel : 5.8 % TTC des encaissements

Règlement mensuel : 6.8 % TTC des encaissements

### Rédaction d'acte :

Rédaction bail, visite, constitution du dossier : dans la limite de 8€/m<sup>2</sup>

Rédaction d'état des lieux : dans la limite de 3€/m<sup>2</sup>

Avis de valeur (visite et compte rendu) : 200 €

Honoraires syndic : Suivant constitution de l'immeuble. Nous consulter